

SECTEUR DES JEUNES

RAPPORT À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS : FÉV 2024

ÉCHÉANCIER D'AFFECTATION

L'échéancier officiel d'affectation est disponible sur SSO. Quelques dates importantes à venir :

- 13 - 20 mars :** Vérification de la liste d'ancienneté
- D'ici le 15 mars :** Les demandes de congé sans traitement, de participation au régime de retraite progressive, et de congé sabbatique à traitement différé doivent être soumises (décision finale remise par écrit d'ici le 29 avril)
- D'ici le 20 mars :** Les préférences d'affectation à l'école doivent être soumises à la direction
- 22 mars - 12 avril :** Les enseignantes et enseignants sont informés verbalement par la direction de la décision liée à leur demande de congé sans traitement, de participation au régime de retraite progressive et de congé sabbatique à traitement différé (la décision sera remise par écrit d'ici le **29 avril**)

MENTORAT

La nomination au poste d'enseignante ou enseignant mentor est renouvelée annuellement sauf si un avis contraire est remis par la commission scolaire à l'enseignante ou l'enseignant et au syndicat au plus tard le 31 mai. Le service des ressources humaines envisage d'établir un mandat spécifique à l'avenir pour le poste d'enseignante ou enseignant mentor. La commission scolaire examine également la façon d'adapter le fonctionnement du programme pour permettre plus de souplesse afin d'assurer que la tâche soit partagée plus équitablement parmi les enseignantes et enseignants mentors, car le nombre de nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants dans une école donnée varie d'année en année.

Soumis par: Erica Lamothe
